



Deux actions phares à Lyon pour défendre le droit à l'avortement

Communiqué de presse du Collectif de Défense de l'IVG dans le Rhône

Villeurbanne, le 5 septembre 2017

Le Collectif de défense de l'IVG dans le Rhône organise deux actions en écho à l'appel européen en faveur du droit à l'avortement : un « *tour operator* » des consulats et un rassemblement Place de la Comédie, à l'occasion du 28 septembre (journée internationale pour le droit à l'avortement).

Mobilisations partout en Europe autour du 28 septembre 2017

Une mobilisation d'ampleur européenne est organisée autour du 28 septembre, journée internationale pour le droit à l'avortement, à l'appel de plusieurs dizaines d'associations et de collectifs. Une pétition européenne a été lancée.

Dans le Rhône, le Collectif de défense de l'IVG, rassemblant associations, organisations syndicales et politiques locales, a décidé de se mobiliser en solidarité avec l'ensemble des femmes européennes, pour faire raisonner localement la revendication du droit à l'avortement partout, pour toutes et dans de bonnes conditions.

Pourquoi se mobiliser pour le droit à l'avortement en Europe ?

Aujourd'hui, le droit à l'avortement au sein de l'Europe relève de la compétence de chaque Etat.

Interdit à Malte, sous hautes contraintes en Irlande, en Hongrie et en Pologne. le droit à l'avortement, même légalisé est, peut ou pourrait être remis en question par

- le maintien de la clause de conscience des médecins (Italie),
- l'absence de structures hospitalières adéquates (Grèce, Bavière),
- les restrictions de personnels et les suppressions des centres pratiquant l'avortement lors de restructurations hospitalières (France),
- et, dans tous les pays, par l'élection de gouvernements réactionnaires, conservateurs et rétrogrades.

Il s'agit de (ré) affirmer notamment que :

- L'accès à l'avortement est un droit ;
- L'avortement est un choix personnel - mon corps m'appartient, je choisis ma vie ;
- Des moyens financiers doivent être donnés pour que les centres pratiquant l'avortement et les centres de planification soient accessibles à toutes sur les territoires ;
- L'éducation à la vie sexuelle doit être prodiguée à toutes et à tous pour qu'elles et ils puissent avoir des choix libres et éclairés ;
- Les délais légaux pour avorter doivent être harmonisés sur ceux des pays les plus progressistes en Europe et les États doivent dépénaliser totalement l'avortement.

Deux évènements originaux pour porter cette parole localement

- Le samedi 16 septembre à 14h30, devant le Consulat d'Italie 5 rue Commandant Faurax 69006 : Tour Opérateur des Consulats : manifestation/déambulation ponctuée de surprises pour découvrir la situation de chaque pays, y compris la France, dans le cadre des journées du mariage.
- Le jeudi 28 septembre à 18h30 : Rassemblement place de la Comédie, Lyon 1^{er}. Le jour de la remise de la pétition aux député-e-s européen-ne-s, pour faire écho à l'action européenne.

Contacts Presse : Marion ATHIEL 06.15.74.92.41

Deux actions phares à Lyon pour défendre le droit à l'avortement